



Directive Ambition-Label

Art. 1 Clubs concernés	2
Art. 2 Catalogue des critères	3
Art. 3 Encadrement du Label	3
Art. 3.1 Encadrement	3
Art. 4 Devoirs des clubs	3
Art. 4.1 Tâches, compétences et obligations	3
Art. 4.2 Délais	3
Art. 5 Modalités de paiement	4



Valable dès la saison 2025/2026

Art. 1 Clubs concernés

Selon les dispositions réglementaires, certaines catégories sont soumises de manière contraignante au «Label Ambition».

Peuvent participer:

Club	Région	U18-Top	U21-Top	Nomb. Teams
SC Rapperswil-Jona Lakers	OS	U18-Top		1
ZSC Lions	OS		U21-Top	1
GCK Lions	OS	U18-Top		1
EHC Winterthur	OS	U18-Top	U21-Top	2
EHC Chur Capricorns	OS	U18-Top		1
EHC Bülach	OS	U18-Top	U21-Top	2
SC Rheintal	OS	U18-Top		1
HC Thurgauer Young Lions	OS	U18-Top	U21-Top	2
EHC Dübendorf	OS	U18-Top		1
EHC Frauenfeld	OS	U18-Top		1
EHC Wetzikon	OS	U18-Top		1
HC Ajoie	SR	U18-Top	U21-Top	2
EHC Visp/Valais-Wallis Future	SR	U18-Top	U21-Top	2
HCC Academy	SR	U18-Top	U21-Top	2
CP de Meyrin	SR	U18-Top		1
EHC SenSee-Future	SR	U18-Top		1
HC Valais Academy	SR	U18-Top	U21-Top	2
HC Forward-Morges	SR	U18-Top	U21-Top	2
HC Yverdon les Bains	SR	U18-Top	U21-Top	2
HC Les Griffons	SR	U18-Top		1
HC Trois-Chêne	SR	U18-Top		1
EHC Basel Nachwuchs	ZS	U18-Top	U21-Top	2
EHC Olten	ZS	U18-Top		1
HC Dragon Thun	ZS	U18-Top	U21-Top	2
SC Langenthal Nachwuchs AG	ZS	U18-Top	U21-Top	2
GDT Bellinzona	ZS	U18-Top		1
SC Lyss	ZS	U18-Top		1
EHC Burgdorf I	ZS	U18-Top		1
HC Innerschwyz Future	ZS	U18-Top		1
HCB Chiasso	ZS	U18-Top		1
SC Unterseen-Interlaken	ZS	U18-Top		1
		30	13	43
Total des clubs participants	31			



Art. 2 Catalogue des critères

Le catalogue des critères complet figure en annexe. Le catalogue est publié sur le site web.

Critères rouges : Les clubs doivent connaître ces critères, la saisie et l'évaluation s'effectuent directement via la SIHF.

Art. 3 Encadrement du Label

Le Comité technique a la charge de la mise en œuvre technique et du contrôle de la qualité du Label Ambition.

Art. 3.1 Encadrement

Les questions d'ordre sportif doivent être adressées aux instructeurs SIHF.

Assistance technique en cas de questions concernant la plateforme web : coach@sihf.ch

Art. 4 Devoirs des clubs

Art. 4.1 Tâches, compétences et obligations

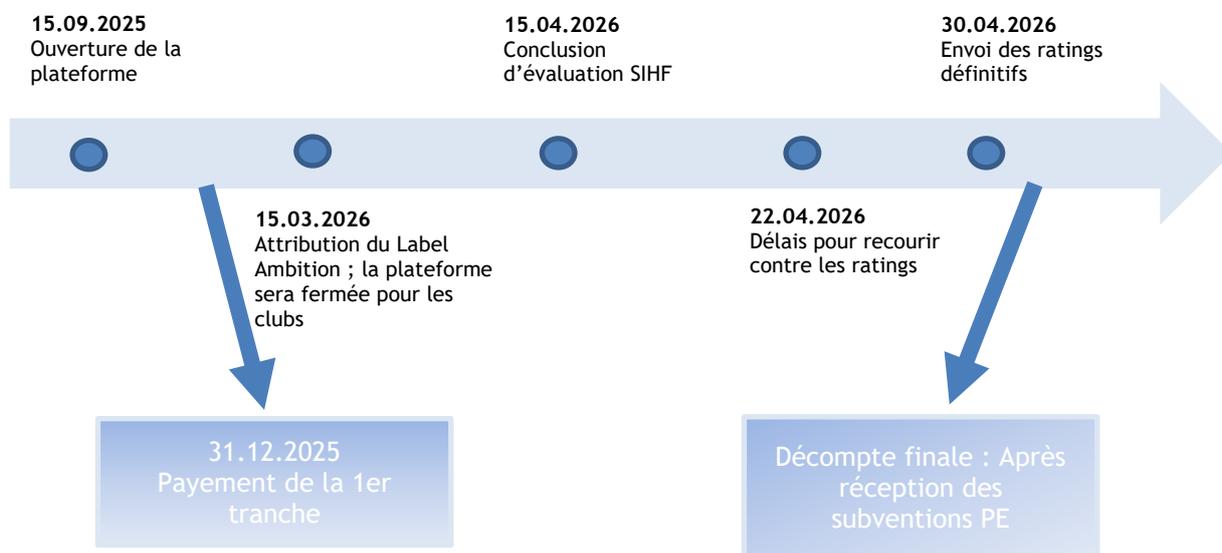
- Les compétences des différents acteurs et groupes sont définies dans le règlement du Label Ambition
- Tous les clubs participants ou le Comité technique peuvent déposer des demandes jusqu'à 20 jours avant l'assemblée Label correspondante. Le catalogue des critères fait partie intégrante des Directives.
- Participation à la réunion annuelle « Label Ambition »
- Les clubs doivent remplir dûment le Label Ambition en tant que critère « Ambition-Label 25/26 ».

Art. 4.2 Délais

Date	Description	Responsabilité
15.09.2025	Ouverture de la plateforme Label	SIHF
31.12.2025	Facturation 1ère partie des subventions selon Art. 5	Club
15.03.2026	Attribution du Label Ambition : la plateforme pour les clubs sera fermée	Club
15.04.2026	Conclusion de l'évaluation	SIHF
22.04.2026	Délais pour recourir contre les ratings (7 jours)	Club
30.04.2026	Envoi des ratings définitifs	SIHF
31.05.2026	Facturation selon le rating définitifs	Club



Directive Ambition-Label



Art. 5 Modalités de paiement

Les montants sont communiqués. Le club établit une facture pour le montant le concernant. 1^{re} tranche au 31 décembre 2025.

Le club peut facturer un montant forfaitaire pour chaque équipe :

Équipe	Montant
U21-Top	CHF 16'000.00
U18-Top	CHF 2'000.00

Le décompte final et le paiement final selon le rating définitif et déduction faite de la 1^{re} tranche (en fonction de la réception des contributions en faveur de la promotion de la relève destinées au Label Ambition).